

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,
Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,
Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Viviane VIGOUROUX, procuration à Patricia AOUCHÊCHE
Mme Isabelle SÉLÉMARY, procuration à M. Dominique TAFFIN,
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN,
Mme Anne CORNU, procuration à Mme Roselyne ETTÉ.

Absent :

Ernesto OLIVEIRA.

Secrétaire :

M. Joseph DELPIC.

Le maire informe l'assemblée de la démission du conseil municipal de Mme Annick LEMOINE, conseillère municipale qui a refusé de siéger suite à la démission de M. Gérard LE BIHAN, de Mme Frédérique DUREY et de M. Michel VOISIN.

M. Ernesto OLIVEIRA, suivant de liste, a été informé par courrier de ce jour de sa qualité de conseiller municipal.

L'ordre du jour, consacré uniquement au débat d'orientations budgétaires, est ensuite abordé.

2011-010 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Un rapport a été antérieurement transmis aux élus municipaux, rapport qui se présente en trois parties :

L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général dans lequel la Ville évolue,

La situation financière de notre commune,

Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2011 et les budgets suivants.

Quelques éléments de ce rapport sont repris dans le présent procès-verbal, ainsi qu'une retranscription synthétique des interventions qui s'en sont suivies.

Georges GOURGUES expose, avec l'appui d'un diaporama, le contexte général et la situation budgétaire de la Ville, le maire présentant ensuite les orientations budgétaires.

LE CONTEXTE GENERAL :

Après avoir exposé les éléments relatifs à l'économie française au regard de la croissance mondiale, Georges GOURGUES aborde les **données économiques et financières relatives aux collectivités locales** :

L'activité économique des collectivités locales :

Les budgets 2010 votés par les collectivités locales prévoient une hausse des dépenses totales de 3,2 %, après 2,9 % en 2009. Cette évolution est relativement faible au regard de celles des dix dernières années marquées par les transferts de compétences de l'État vers les collectivités.

La poursuite de la réforme des dotations de l'État :

Le régime des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales, défini par la loi, constitue un cadre déterminant pour les budgets des collectivités locales.

La loi de finances pour 2005 a changé les modes de calcul de la principale dotation de l'État aux collectivités locales, à savoir la dotation générale de fonctionnement (DGF) en instituant quatre composantes : la dotation de base, la dotation de superficie, le complément de garantie et la part « compensations ».

Pour les années 2011 à 2013, la loi du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques gèle totalement la DGF, sans indexation d'aucune sorte, en stabilisant ses concours en valeur.

Les grandes orientations du budget de l'État pour 2011 :

La loi du 28 décembre 2010 fixe les objectifs de la programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014. Leur déclinaison pour 2011 dans la Loi de Finances (LFI), répondant au principal objectif de réduire sensiblement le déficit public en agissant sur la dépense et non sur les recettes, impacte directement les finances de la Ville.

La DGF de 2011 : une enveloppe alimentée uniquement par un effort financier de l'ensemble des collectivités.

La LFI 2011 met un terme à toute indexation de la DGF, dont l'enveloppe sera désormais fixée par le législateur chaque année.

Sur la base de simulations, les différentes dotations et compensations fiscales perçues par la Ville pourraient fléchir de 159 K€ en 2011.

Il est à noter que cette baisse serait en partie compensée par le retour à l'imposition des bases exonérées au titre des ZUS.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE :

L'analyse rétrospective de la situation financière de la ville

Pour tenir compte du contexte national et international, la Ville a été amenée à :

- poursuivre le plan d'économies des dépenses de fonctionnement permettant de dégager un résultat de fonctionnement le plus élevé possible pour contribuer au financement des investissements dont, en premier lieu, l'amortissement de la dette ;
- contrôler strictement ses dépenses de personnel, notamment en mutualisant – autant que faire se peut – les services ressources ;
- poursuivre les mesures d'aides décidées ces trois dernières années au bénéfice des Saint-Michellois.

Les premiers éléments de bilan de l'exercice 2010 :

La maîtrise des charges de fonctionnement est une condition indispensable pour financer la réalisation et l'entretien des nombreux équipements de proximité nécessaires aux Saint-Michellois.

Le processus de limitation des dépenses de fonctionnement a été initié dès le budget primitif 2009 et poursuivi en 2010 avec un plan d'économies reposant sur les axes suivants :

La politique de gestion des ressources humaines, ayant permis de maîtriser les effectifs de la ville, une stabilisation de la masse salariale malgré l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) et l'augmentation prévisible des rémunérations, et cela sans suppression des services rendus à la population.

La poursuite d'une gestion prudente de la dette, dans le contexte de la faiblesse historique des taux d'intérêts permettant de souscrire des emprunts nouveaux à des conditions plus avantageuses.

Le contrôle rigoureux des dépenses s'opère par des choix et des réorientations, permettant d'améliorer les services. Dans ce cadre, des hausses de dépenses sont admises en direction du secteur marchand ou associatif. À ce dernier titre est intervenue une hausse de l'enveloppe destinée aux subventions aux associations à répartir suivant des conventions d'objectifs bien précises, notamment l'impact des activités sur la population.

Les subventions ont également été réorientées vers :

- Le Centre Communal d'Action Sociale, pour apporter un soutien aux personnes en difficulté (+ 121 228 €),
- La Caisse des écoles (Clubs Coup de Pouce dans le cadre du dispositif de réussite éducative, notamment).

Des crédits de fonctionnement ont été redéployés pour améliorer les services rendus aux Saint-Michelais avec l'ouverture de l'espace Jeunesse à Descartes et l'ouverture de la nouvelle section de 12 places de la crèche des P'tits Loups au sein de la Maison de la Petite Enfance Joséphine Baker.

L'effort en faveur de l'investissement a été réparti en huit opérations essentiellement consacrées à la proximité et à la cohésion sociale :

- écoles
- autres équipements (dont sportifs)
- espaces publics
- renouvellement du matériel
- acquisitions foncières
- NTIC¹ et assimilé
- place de Ber
- espace culturel Gambetta.

Le maire poursuit la présentation pour la partie concernant les orientations budgétaires de la commune, soulignant que le magazine Challenge vient de classer Saint-Michel-sur-Orge parmi les 15 villes les mieux gérées de l'Essonne.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales orientations pour 2011 :

L'effort de gestion rigoureuse sera maintenu et amplifié, avec une évaluation des politiques publiques de la collectivité afin d'orienter ou réorienter les efforts en priorité vers les actions au bénéfice des Saint-Michelais.

Dans ce cadre, le programme d'équipement prévu au budget primitif avoisine 6,9 M€. Il sera d'environ 6,4 M€ en 2012 puis l'enveloppe globale sera ramenée à 3,4 M€ au-delà.

Cette modeste évolution provient :

- Du faible dynamisme de nos bases fiscales, lié à la forte densité de construction et à la superficie réduite des terrains encore constructibles,
- Du gel des dotations de l'État,

¹ Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

- Des précautions qu'il convient de prendre sur l'évolution des taxes liées à l'activité économique, notamment des droits de mutations.

2011 et 2012 seront marquées par la réalisation attendue de l'Espace Culturel Gambetta, en sus du programme d'investissements dont le principe a été arrêté en 2009 pour le mandat.

La collectivité doit encore améliorer ses financements externes par une recherche systématique de cofinancement de ses projets en relation avec ses partenaires habituels (État, Région, Département, Agglo, Caisse d'Allocations Familiales, etc.).

Les secteurs prioritaires pour 2011 demeurent l'enfance et la jeunesse, la sécurité et le social.

Les grands postes du projet de budget primitif pour 2011 :

L'exercice 2011 sera marqué par les transferts de compétences à l'Agglo, devenus effectifs au 1^{er} janvier pour la voirie, les parcs de stationnement à vocation communautaire et la bibliothèque.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Comme en 2010, après l'ajustement de 2009, 2011 sera une nouvelle année sans augmentation des taux de fiscalité.

Pour le pouvoir d'achat des contribuables Saint-Michellois, cette décision est renforcée par la politique d'abattement très favorable de la ville de Saint-Michel-sur-Orge qui se situe au maximum de ce qu'autorise la réglementation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le produit fiscal attendu pour 2011 sera de l'ordre de 11,2 M€.

La prévision actuelle des dotations et compensations s'établit à 9,3 M€ contre 9,2 M€ en 2010.

Selon ces estimations, le montant des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2011 pourrait être d'environ 23,9 M€.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges de personnel – Les premiers résultats de la politique de gestion des ressources humaines, décidée en 2009 et poursuivie en 2010, se concrétisent. L'estimation de dépenses est de l'ordre de 14,4 M€ contre 14,7 M€ en 2010. Cette diminution comprend notamment l'effet des transferts à l'Agglo pour 0,4 M€.
- L'estimation des subventions pour 2011 s'élève à 1,6 M€, (1,54 M€ en 2010) permettant d'en maintenir le montant global avec le souci constant d'une affectation de moyens dans les domaines où l'utilité publique est manifeste et dans un cadre conventionnel fixant des objectifs dès que les enjeux sont importants.

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèveraient environ à 22,65 M€ pour 2011 (hors virement à l'investissement et imprévus), représentant une diminution de 2,19 % par rapport au budget primitif précédent. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 23,9 M€.

Ainsi, en s'appuyant sur une gestion maîtrisée de ses dépenses, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge parvient à atteindre un autofinancement de l'ordre de 1,2 M€ pour ses dépenses d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

Le montant des dépenses d'équipement pourrait être de l'ordre de 6,9 M€, comprenant :

- les dépenses récurrentes destinées au maintien en état du patrimoine de la ville et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement pour un montant d'environ 3,4 M€.
- les dépenses liées aux projets d'équipements pour environ 3,5 M€, dont 2,7 M€ en crédits de paiement.

Au titre du budget 2011, dans la logique des enveloppes définies en 2009 et organisées en opérations budgétaires à compter de l'exercice écoulé, la Ville entend engager différentes opérations destinées à modifier le territoire de notre ville et/ou la vie des Saint-Michellois, consistant à :

- améliorer et embellir les équipements scolaires pour 0,9 M€,
- Rénover le matériel des services pour 0,2 M€,
- Procéder à des acquisitions foncières pour 0,8 M€,
- Poursuivre le programme de rénovation des NTIC et assimilé pour 0,2 M€,
- Transformer le terrain du stade Fayel en terrain synthétique pour 0,8 M€.

Au total, la section d'investissement pourrait atteindre un total de 8,4 M€.

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement prévisionnel estimé à 1,2 M€ ainsi que les dotations et subventions, les emprunts nouveaux et les autres recettes d'investissement.

CONCLUSION

Ce programme d'investissement continue à marquer la volonté de replacer Saint-Michel-sur-Orge et les Saint-Michellois au centre des préoccupations de l'action municipale.

La crise financière a ouvert une période de crainte et d'incertitudes. La Ville a su apporter sa réponse en s'engageant en 2009 dans un ambitieux plan de relance.

En procédant parallèlement à la revue de ses dépenses pour faire des économies, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge parvient à mobiliser un montant d'épargne significatif depuis trois ans, gage d'un endettement maîtrisé au bénéfice des contribuables des temps à venir.

Cette volonté permet, en 2011 comme en 2010, le maintien et la stabilité des taux de fiscalité malgré le faible dynamisme des ressources de la collectivité et la poursuite d'un programme d'investissement orienté vers la proximité, au service des Saint-Michellois.

Éléments de la déclaration d'Éliane CLÉMENT, au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel :

« Le maire n'a pas réuni les commissions réglementaires du conseil municipal ni les présidents de groupe et tous les élus n'ont pas été conviés à la présentation de l'analyse budgétaire produite par le cabinet FCL afin de préparer le débat de ce soir.

Les élus du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel se félicitent du fait que les travaux de la municipalité soient inscrits dans une perspective nationale et internationale, reconnaissant l'interdépendance de la Ville à son environnement direct et indirect.

Les 17 premières pages de ce document se chargent de vanter la rigueur UMP revendiquée comme un mérite transposable à notre commune. Cette longue introduction n'est qu'un exercice de dialectique qui n'est en fait qu'une défense de la politique menée par l'UMP : accroissement des inégalités, pérennisation du chômage de masse, inéquité de traitement et absence de dialogue social.

Quand nos collectivités empruntent pour investir, structurer et générer de nouveaux services, l'État donneur de leçon emprunte pour rembourser sa dette.

La décision de l'État de geler le point d'indice de la Fonction Publique, si elle contribue à maîtriser les dépenses de fonctionnement, signifie surtout une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La stabilité de la fiscalité est évoquée dans le rapport, alors que les 10 % d'augmentation des taxes locales décidés en 2009 continuent chaque année à grever les budgets des habitants, de même que l'augmentation des taux et la suppression de la compensation sur le foncier bâti en ZUS.

Nous faisons pour notre part le choix du maintien d'un haut niveau de service pour les habitants de Saint-Michel, notamment dans les domaines de la solidarité, de la jeunesse, de l'éducation et de l'environnement et donc d'un effort particulier pour la mise en œuvre de projets réels et innovants.

Une politique de prévention et de présence, en collaboration avec les services de l'Etat, serait à privilégier par rapport au développement de la vidéosurveillance. »

Bernard ZUNINO indique que les documents concernant l'audit financier ont été transmis à l'ensemble des élus aujourd'hui.

Il rappelle que sa mission est purement locale et son seul mandat électoral est celui de maire.

Un effort important a été effectué quant aux services rendus aux Saint-Michel-lois, que ce soit dans le domaine social, de l'enfance ou des Séniors.

Roselyne ETTÉ souligne les innovations, notamment dans le domaine social. Une analyse des besoins sociaux est en cours avec le bureau d'études BSA et les projets réévalués.

Sophie RIGAULT récapitule les propositions nouvelles et les projets issus de l'actuelle majorité municipale :

- La Maison pour la Petite Enfance,
- Les mesures sociales en faveur de la population, notamment de la jeunesse comme les études surveillées, le soutien à la réussite éducative,
- la facturation des activités du Club Ados Prédos au quotient familial,
- l'investissement massif en faveur de la voirie, effort qui sera poursuivi avec l'Agglo,
- la rénovation des bâtiments publics notamment dans les écoles et les équipements sportifs.

Gaston ERNOULT souligne les réformes engagées par l'actuelle majorité, dont la réorganisation de « l'entreprise communale ». Les orientations budgétaires proposées permettront d'éviter un endettement.

Les collectivités seront amenées à se gérer dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques engagée par l'Etat, que les politiques soient de gauche ou de droite,

Eléments de la déclaration de Jean-Louis BERLAND, au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir :

« Ce débat devrait être l'occasion de présenter à la population en toute transparence la situation financière de la commune et mettre ainsi en débat les orientations, en amont des décisions déjà prises pour ce budget 2011.

L'ensemble des conseillers municipaux devraient être invités à la réunion de présentation des analyses produites par le Cabinet FCL rémunéré par les impôts de tous les Saint-Michel-lois.

Le rapport sur les orientations budgétaires devrait être soumis à la commission des Finances.

Le document reprend des argumentaires du gouvernement et de l'UMP, en décalage complet avec la situation réelle de la ville et les préoccupations des habitants.

Après des cadeaux fiscaux, des exonérations pour les entreprises du CAC 40, de moins en moins de moyens pour les services publics et plus de sacrifices demandés aux salariés et retraités et peu de perspective pour les jeunes, l'Etat se trouve obligé de frapper encore les collectivités locales.

Les simulations présentées pour la commune sont particulièrement inquiétantes, puisque au total, elle va perdre près de 160 000 € de dotations et compensations fiscales, qui seraient compensées en partie par le retour à l'imposition des bases exonérées au titre de la ZUS.

Concernant les subventions, l'enveloppe n'a été obtenue qu'à travers le transfert vers des associations de crédits antérieurement pris en charge par la ville.

Les soi-disant « ouvertures » (espace jeunesse Descartes, 12 places à la crèche des P'tit Loups) correspondent en fait soit à une réorganisation d'équipement déjà existant, soit à la concrétisation d'engagements initiés par l'ancienne municipalité.

Les quelques éléments d'orientations budgétaires font état d'une diminution de moitié du programme d'équipement dans les 2 ans (6,9 M€ à 3,4M€).

"L'ajustement" de la fiscalité en 2009 représente quand même une augmentation de plus de 10 % en moyenne.

Malgré le programme coûteux d'acquisitions foncières, on ne distingue pas le début de réalisation de plusieurs programmes immobiliers.

Le dispositif de vidéosurveillance apparaît une nouvelle fois au budget malgré le coût extravagant démontré dans une étude financée en 2009 sans pouvoir en mesurer les effets attendus. Ce qui est en jeu, ce sont les conditions de vie des habitants et la capacité de notre ville à assurer son développement de manière équilibrée, durable et juste. »

Bernard ZUNINO rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit que le débat d'orientations budgétaires n'est étudié dans aucune commission.

L'analyse du cabinet FCL a été communiquée.

La politique de la municipalité s'arrête au niveau local, et non national.

Les aides sont débattues au CCAS, pas au conseil municipal, avec un délégué de chaque groupe politique présent au conseil municipal.

L'investissement exceptionnel, au-delà de 3,4 M€, est destiné au conservatoire et à la salle des fêtes.

Aucun service n'a été supprimé, mais les services ont au contraire été renforcés.

La déclaration de Jean-Louis BERLAND ne contient pas de propositions.

Sophie RIGAULT rappelle que la création des 12 places à la crèche des P'tits Loups est une volonté de l'actuelle municipalité (création dans le cadre de la Maison pour la Petite Enfance), de même que le projet d'accueil de l'Espace Descartes prochainement dédié aux 18-25 ans.

Pour ce qui concerne la gestion de l'ancienne municipalité, elle a abouti à un contrôle de la CAF et à une dette de 75 000 €. Les projets de rénovation urbaine au Bois des Roches étaient éligibles dans le cadre du dispositif de l'ANRU mais aucun dossier n'a été transmis.

Gaston ERNOULT mentionne quant à lui les études en cours sur le pôle gare et la ZAC Gambetta, la phase opérationnelle étant prévue pour le printemps prochain.

Le centre culturel dans le secteur du Bois des Roches évolue également, après un travail important en collaboration avec l'Agglo qui s'est engagée à construire une médiathèque d'ici 3 ans.

Des réalisations commerciales sont prévues sur les parkings en haut du centre commercial.

Du côté des logements du Bois des Roches, même si la Commune n'a pas bénéficié de l'ANRU, un travail est fait avec les bailleurs privés ou sociaux du Bois des Roches puisque la SNI lance une opération de réhabilitation de son patrimoine à hauteur de 150 logements en investissant 22 000 € par logement. La société foncière Paris Languedoc, si elle ne fait pas de rénovation globale, rénove automatiquement les logements au départ des locataires.

La place de Ber sera réalisée prochainement, des retards ayant été pris en raison des délais de financement du Conseil Général de l'Essonne.

Côté déchets ménagers, la ville est sélectionnée pour une expérimentation sur le ramassage des ordures ménagères avec des containers enterrés.

Même si on n'a pas bénéficié de l'ANRU du fait de l'ancienne municipalité, on travaille positivement avec tous les bailleurs privés ou sociaux du Bois des Roches.

Patricia AOUCHÊCHE mentionne que 6 opérations, sociales et privées, sont prêtes à démarrer.

Dominique TAFFIN souligne quant à lui les réalisations sur les équipements sportifs (tennis extérieurs de la Noue Rousseau, remise aux normes de l'éclairage des Mares Yvon, mise à plat des terrains de grands jeux, mise en place des conventions d'objectifs avec les sportifs et des subventions excellence, réalisation d'un terrain synthétique prévue au stade Fayel en 2011).

Georges GOURGUES compare l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2008 (9,803 M€) à celui au 1^{er} janvier 2011 (9,567 M€). Il souligne que beaucoup d'investissements ont été réalisés par rapport à l'ancienne municipalité et que de la capacité de financement a été dégagée.

Comparant les frais de personnel rapportés au nombre d'habitants, il constate que ces frais sont depuis longtemps plus importants pour la Ville de Saint-Michel-sur-Orge que pour la moyenne des villes de la même strate.

La municipalité actuelle gère au mieux les intérêts des Saint-Michel-lois, sans faire d'amalgame avec les autres collectivités ni avec la politique de l'Etat.

Joseph DELPIC rappelle que la masse salariale est stabilisée sans aucune dégradation du service public par habitant.

Concernant la rénovation des espaces publics : les abords du centre social ont coûté environ 620 000 € et la place de Ber, de la compétence de l'Agglo depuis le 1^{er} janvier 2011, est en passe d'être rénovée (environ 1 M€).

Pour ce qui concerne la démocratie participative : le budget communal a été présenté l'an dernier dans le cadre des conseils de quartier. Le dossier FCL a été communiqué à tous les élus.

Christian SOUBRA rappelle que la Commune, en 2006, était classée parmi les 10 premières communes de l'Essonne selon le magazine CHALLENGE mais les critères adoptés pour la gestion des entreprises ne peuvent pas tous s'appliquer à la gestion d'une commune.

Bernard ZUNINO indique que les conditions n'étaient pas les mêmes en 2006 qu'en 2010. L'analyse est basée sur une moyenne de 5 critères dont découle la mesure de la capacité à investir.

Jean-Louis BERLAND dit ne pas pouvoir faire de propositions puisqu'il n'avait pas les documents financiers pour connaître la situation financière de la commune avant la séance. Il ne conteste pas que l'actuelle municipalité a réalisé des projets, mais exprime des désaccords avec les réalisations.

Concernant le contrôle de la CAF mentionné précédemment, sur demande du maire, Laurent BACQUART, Directeur général des services, explique que les services de la CAF ont contrôlé et examiné très précisément les conditions d'application des accords mis en œuvre après délibération du conseil municipal. A la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU), certaines collectivités dont Saint-Michel-sur-Orge ont joué la carte d'une application un peu en marge en mettant en place plusieurs dispositifs, en parallèle de la mise en œuvre de la politique nationale familiale. Il n'y a pas eu à l'époque de validation officielle des accords passés et la CAF, dans le cadre de ses contrôles, a ultérieurement ciblé prioritairement les communes ayant mis en œuvre de telle modalités d'application de la PSU. Cela explique le rappel financier réclamé.

Jacques CALLEGARI rappelle certaines actions qui sont moins visibles, comme l'équipement des équipements scolaires en informatique ainsi l'amélioration de l'informatisation des services communaux.

Question diverse : Jean-Louis BERLAND demande le rapport de la Fondation de France sur l'utilisation de la subvention de 5 000 € pour Haïï décidée le 18 janvier 2010, les conditions de vie de la population étant dramatiques.

La séance est levée à 22 H 25.

Le secrétaire,

Le maire,

Joseph DELPIC.

Bernard ZUNINO.